

La professionnalité enseignante

La réponse du Collège Lycée Expérimental (CLE) d'Hérouville Saint clair(14)

Il y a 30 ans, des enseignants du calvados ont fondé une structure expérimentale où la réflexion sur le personnel enseignant possède la racine suivant : « Une équipe d'enseignant nommés à temps plein dont les charges de travail seront identiques quel que soit leur grade. Les tâches se partageront entre **l'enseignement**, **la concertation**, **le suivi des élèves** et **l'animation culturelle** » (*Avant projet de création du CLE Avril 82*)

Les 30 années qui se sont écoulées ont permis aux équipes qui se sont succédées de mettre en œuvre cette forme du métier d'enseignant et de lui donner une **application effective et fonctionnelle**.

Ce document est l'état actuel de notre professionnalité toujours en réinterrogation permanente. Elle repose sur 4 points

Le principe des U : le service enseignant au CLE est compté différemment mais sur la même base horaire qu'ailleurs. 18h faits ailleurs correspondent à 18h faits au CLE mais le compte est différent.

- Au lieu de 18h, on compte 18 fois 45 minutes (Une U est une unité de temps de 45 minutes)
- On prend comme principe qu'un service enseignant se divise en 12 U de cours (demandant préparation) + 6U d'activités autres (ne demandant pas préparation, donc pouvant être multipliées par 2) .
Soit 12 U d'enseignement + 6X2 d'activités autre que l'enseignement = 24 U
24U valant 45 minutes = 24 * 0,75 = 18 heures

Le contrat prof équipe : Notre histoire nous a laissé un document (en constante évolution, il est retravaillé régulièrement par l'équipe) appelé contrat prof équipe qui est signé par chacun chaque année. Il engage tous l'enseignant du CLE sur des principes de fonctionnement et sur « **un autre rapport à son métier** » (*conclusion du contrat prof équipe signé en 2011 2012*). La relation aux élèves, le rôle éducatif de l'enseignant et les tâches de celui-ci ont été repensés pour améliorer le climat scolaire, et réduire la part de l'échec scolaire imputable à l'école.

Un exemple concret, chaque enseignant doit 6 U de remplacement (non rémunéré en heure sup, cela fait partie du service) à l'année pour pallier aux absences de collègues. Ce principe existe depuis longtemps au CLE, bien avant les directives imposées des dernières années. Il fonctionne parce qu'il fait partie ce qui est accepté au titre d'un fonctionnement de l'établissement bénéfique pour les élèves.

La feuille de service : Aucun professeur du CLE ne travaille bénévolement. **Toutes les activités font partie de notre métier et donnent donc lieu à un comptage**, même si celui ci est parfois forfaitaire.

Cela permet l'établissement d'une feuille de service où chaque activité correspond une durée ayant fait l'objet d'une réflexion, d'une discussion et d'une acceptation par l'équipe.

Cette feuille est jointe en annexe, mais demande un œil un peu avisé sur le fonctionnement du CLE, pour être parfaitement comprise..... Nous sommes tout à fait disponibles pour cela.

L'emploi du temps : La diversité des tâches de cette « nouvelle » professionnalité aboutit à ce type d'emploi du temps (ici celui d'un enseignant de Français). La partie disciplinaire reste essentielle mais elle n'est pas la seule. Chaque professeur élabore des ateliers d'ouverture culturelle, est tuteur, surveille les couloirs ou des TE (devoirs sur table hebdomadaires à partir de la 4ème), participe au service avec ses tutorés lors de la restauration, fait équipe grâce à des temps de concertations entre collègues.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
8h-8h40		Français 4 ^e			Français 2 nd e	
8h40-9h25	Français 4 ^e , une semaine sur deux.			Français 4 ^e		
9h40-10h20	Français 1 ^{er} e ES			Réunion équipe de direction	Temps de décloisonnement disciplinaire (toute l'année)	
10h20-11h05					Rendez vous individuels tutorat	
11h05-11h30	Rendez-vous individuels tutorat					
11h30- 12h05		Surveillance couloir	Encadrement service cantine.			
12h05-12h30		Rendez-vous individuels tutorat.	Français 1 ^{er} e ES			
12h30-13h30	Français 2 nd e			Élaboration de la feuille d'informations	Temps de décloisonnement disciplinaire (toute l'année)	
13h30-14h						
14h-14h30						
14h30-15h30	Atelier collégiens 1 ^{er} trimestre : création video. (2h) Sur le deuxième trimestre : TE (durée : de 2h à 4h)	Aide au travail Groupe tutorat 2 nd e		Atelier lycéens 2 nd e trimestre : Radio nomade. Au 3 ^e trimestre, TE (durée de 1h30 à 2h)	Bilan groupe tutorat 2 nd e	
15h30-15h45						
15h45-16h 15						
16h15 - 16h30		Concertation				Rendez vous tutorat parents
16h30-16h45						
16h45- 18h30						
18h30-19h15						
Total	6h	6h45	2 h	5 h	6h	

Légende : Cours français / Activités liées au tutorat / Ateliers (projets pédagogiques) / Activités liées au fonctionnement du CLE / Activités interdisciplinaires.

On y voit

- les 4 piliers des textes fondateurs de 1982 : l'enseignement, la concertation, le suivi des élèves et l'animation culturelle.
- L'enrichissement d'un 5^e axe récent de notre réflexion sur le métier : le décloisonnement disciplinaire
- La **réalité horaire de notre investissement dans l'établissement** compte tenu des tâches forfaitaires, soit entre 24 et 26 heures d'activités au CLE amenant à une amplitude de présence sur 8 demi journées en moyenne dans la semaine, et 1 soir hebdomadaire à 19h15.

Au final, travailler au CLE ne pose pas la question de travailler plus ou moins, mais **travailler différemment dans un cadre choisi** et sur lequel existe des possibilités d'évolution de la part d'**enseignants investis et responsables de leur école au service de la réussite des élèves**.

Notre expérience des aspects techniques de mise en œuvre d'une nouvelle professionnalité enseignante est riche, et peut servir dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'évolution des statuts. Une des vocations du CLE est de participer à cette réflexion, nos outils et nos 30 années de mise en œuvre d'un métier d'enseignant pensé autrement sont disponibles pour ceux qui souhaitent échanger avec nous.

Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, nous possédons des éléments qui nous semblent utiles

au débat sur l'école. Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à venir nous (re)découvrir et à partager avec nous leurs discussions et leurs questions sur une école pour laquelle, depuis longtemps et encore aujourd'hui, nous expérimentons la nécessité de transformations.

Loan Simon Hourlier, Patrice Eustache
enseignants au Collège lycée expérimental d'Hérouville St Clair.

Annexe : les activités au CLE et leur mode de comptage.

Explications

Service dû en heures : *Temps que chacun doit en enseignement de par son statut et son grade, décharges extérieures et temps partiel pris en compte.*

Exemples : 18 h pour un professeur certifié, 20 h pour un professeur certifié d'EPS, 15 h pour un professeur agrégé, 16 h pour un professeur certifié devant deux heures de décharge à L'UFRM, 13,5 h pour un professeur certifié travaillant à 75%, ...

Service dû en U : *Temps que chacun doit au CLE en U, sans tenir compte de son statut, sur la base qu'un temps plein équivaut à 24 U et que 1U de service = 0,75 Heure.*

Exemples : 24 U pour un professeur certifié, agrégé ou EPS à temps plein, 19,2 U pour un professeur certifié, agrégé ou EPS à 80%, 18 U pour un professeur d'EPS à 15/20ème,...

Concertation : *Temps forfaitaire de 1,75 U*

basé sur 4 u effectives de concertation (3 heures hebdomadaires) 2U (1h1/2) libérées toutes les quatre semaines donnant en moyenne 0,5U effective hebdomadaire. Ce qui donne un total de 3,5 U hebdomadaires comptées moitié donc 1,75 U.

Surveillances couloir: *Temps forfaitaire de 0,33U pour une surveillance de couloir hebdomadaire d'une 1/2H effective*

Surveillances TE : *Rémunérées au temps effectif réalisé compté moitié (activité sans préparation)*

Tutorat : *Temps forfaitaire de*

4 U en 6^e, 3,5 U en 5/4/3

3 U pour un service de tutorat sans A.T. en lycée et 3,5 U pour un service de tutorat avec A.T. en Lycée.

	AT Bilan	Rdv ind. 10mn/tut par sem.	Ménage 1/4 h par sem.	Restauration 1/2h pendant 2/3 année	Forfait 24h année (conseils de classes, conseils de cycles, réunion parents, RdV parents, conseil disc. etc...)	Total
6 ^e me	2	1,66 (Voir ci-contre)	0,17	0,22	0,44	4,49
autres	1,5					3,99

Temps total hebdomadaire rendez vous individuel

pour 15 tutorés :
10x15=150mn compté moitié =75mn =1,66U

Membres de l'équipe de direction : *Temps forfaitaire lié à la fonction occupée dans l'équipe de direction, auquel s'ajoute 1 U pour la réunion de l'équipe de direction sauf chargé, adjoint de direction et CPE.*

CPE (12U), Coord : 6/5 (5U), 4/3 (6U), 2/T (7U), Relext. (2U), Com.Int. (1U), GPPP (3U), Adjoint au Chargé de direction (12U)

Fonctions et tâches non rattachées à l'E.D. : *Temps forfaitaire lié à la fonction occupée ou à la tâche effectuée*

Labo SVT (0,5U), Labo Phys.(0,5U), Maint. Audiovisuel (0,5U) Maint. Informatique (8U), site Internet (1U), Org. Restau. (0,2U), Org. TE (0,5U), Gestion CDI (15U), Cadre de Vie (0,5U), Coord CAV (1U), GPP (1U pour 2 ou 1,2U pour 3), UNSS (4U), Coord EPS (1U), Animation 6/5 (1U), bureau FESPI (0,5U), corres. FESPI (2x0,22U), soirée cabaret (1U), responsable 2^e (1u).

Cours : *Temps calculé en fonction du temps effectif devant élèves en cours. (1U effective=1U comptée).*

Pour les groupes à petit effectif (inférieur ou égal à 5) un calcul différent est fait (2U effectives = 1,5 U comptée)

TDD : *Sur une base de 7 TDD à 2,7U, chaque TDD est compté 0,39U.*

Enseignements massés et ouvertures culturelles : *Temps forfaitaire de 0,4U (0,2U par intervenant s'ils sont deux)*

Plage à parcours, T.T.C. : *Temps forfaitaire de 0,5 U par plage à parcours*

T.P.E. : *Temps forfaitaire de 0,6 U*

A.T. Lycée : *Temps forfaitaire de 0,5 U pour les intervenants en A.T. à l'année qui ne sont pas tuteurs.*

Ateliers : *Temps forfaitaire basé sur la durée d'une séance (2h00 en Collège et 2h15 en Lycée) divisé par trois (trimestres), pondéré en fonction du nombre de séances dans le trimestre.*

Les ateliers BAC Terminale sont comptés 0,22 U par intervenant car ayant lieu sur deux trimestres, compté moitié et réparti entre trois profs. L'atelier d'entraide Auber est compté 1U, entraide 5^e est compté 2U (il dure 1h30).

En Collège : 1er Trim. (1U), 2eme Trim. (0,8U), 3eme Trim. (0,8U)

En Lycée : 1er Trim. (1,2U), 2eme Trim. (0,9U), 3eme Trim. (0,9U)

Interdisciplinarité : *Pour les activités d'enseignement en interdisciplinarité hors TDD, un calcul différent est fait (2U effectives élèves = 1,5 U comptées dans le service de chaque intervenant) sur présentation d'un projet à l'Equipe de Direction*